

COTISATION AMRA 2019 (janvier à décembre)

Les Amis de la MAISON RAVIER (AMRA) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Adhérez et bénéficiez de l'entrée gratuite à la Maison Ravier, de tarifs préférentiels sur la librairie et soyez notre invité(e) à chaque avant-première de nos expositions !

Nom* : _____

Prénom : _____

Nom* : _____

Prénom* : _____

Adresse : _____

Tél: _____ E-mail** : _____

Membre actif :

o duo 50 €

o individuel 40 €

Bulletin à adresser avec le règlement au siège de l'AMRA Mairie de Morestel – 38510 Morestel
Chèque à l'ordre de l'AMRA

* La carte d'adhérent est nominative. En cas d'adhésion duo, merci d'indiquer le prénom de chacun et le nom s'il diffère.

** Utilisation de votre adresse mail : rappel à l'approche des animations (conférence, concert...). Si vous souhaitez recevoir par mail (format pdf) notre compte rendu d'assemblée générale cochez cette case o.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont destinées au secrétariat de l'association. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : **AMRA – Mairie de Morestel – 38510 Morestel**

DON

Créée en 1989 à Morestel, l'AMRA a pour but de **promouvoir l'image de François Auguste RAVIER**, peintre paysagiste et chef de file de l'École Lyonnaise du XIX^e siècle, qui vécut dans cette maison les vingt-huit dernières années de sa vie (1867-1895), de faire vivre et **d'animer le centre culturel** qu'est devenue la MAISON RAVIER.

En 2012, la Maison Ravier a reçu le label « **Maisons des Illustres** » attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication récompensant le travail entrepris.

Si vous souhaitez **soutenir les activités** de l'association et nous permettre d'enrichir **notre collection** permanente d'œuvres de Ravier, vous pouvez faire un don qui vous fera bénéficier d'une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du don**, dans la limite de 20 % du revenu imposable (art.200 et 238 bis du CGI).

Je fais un don de : _____ euros

Chèque à l'ordre de l'AMRA à adresser au siège de l'AMRA Mairie de Morestel – 38510 Morestel

Pour l'envoi du reçu fiscal

- Par courrier postal :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

- Par E-mail* :

* Afin de recevoir nos messages, pensez à enregistrer dans vos contacts notre adresse : maisonravier@orange.fr